

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 décembre 2021

Délibération n°81 - 2021 relative à l'achat de parts de la SEMTAC par l'URCA

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve l'achat de dix parts de la société d'économie mixte de la technopole de l'Aube en Champagne.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	20
Majorité absolue	18	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Convention SEMTAC

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 15/12/2021

Document mis en ligne le : 15/12/2021